

M. Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Saint-Renan, le 23 juillet 2019

Objet : Remontée de terrain - Secteur bâtiment et travaux publics (Finistère)

Monsieur le Premier ministre,

Un Édouard Philippe

Je me permets de vous adresser ce courrier afin de vous faire part de l'état d'esprit qui règne aujourd'hui au sein du secteur du bâtiment et des travaux publics dans le département du Finistère.

Je note tout d'abord la relative satisfaction de la profession à la suite des récents arbitrages portant sur le gazole non routier (GNR). En effet, la suppression progressive telle qu'elle est annoncée du gazole non routier (GNR) sur trois exercices budgétaires est assez bien accueillie. Cette méthode qui privilégie la progressivité tranche avec la brutalité de la décision prise pour le PLF 2019.

Toujours sur ce sujet du GNR, je relève aussi la crainte exprimée par ces mêmes professionnels pour ce qui est d'une possible concurrence déloyale des entreprises de travaux agricoles (ETA) œuvrant dans les activités du TP et, qui, de leur côté, pourraient continuer à utiliser un carburant détaxé. Il semble, à ce stade, qu'une clarification de ce qui relève vraiment de l'agricole et des travaux publics soit nécessaire.

J'ai récemment rencontré le bureau finistérien de la Fédération Française du Bâtiment et je tenais également à vous faire part de leur profond mécontentement quant à la disparition possible de la déduction forfaitaire spécifique (DFS). En effet, selon la FFB, la fin de cet avantage fiscal impacterait lourdement le secteur du BTP, aussi bien au niveau des employeurs que des salariés, qui verraient, eux, leur salaire net diminuer. Les estimations chiffrées qui m'ont été communiquées à ce sujet sont des plus préoccupantes.

Le mécanisme de la DFS est un dispositif à fort enjeu pour le secteur du bâtiment qui en bénéficie depuis les années 1930. Pour compenser les frais de déplacements des ouvriers du bâtiment - dont le lieu de travail varie constamment avec les changements de chantiers - et pour couvrir la « prime de panier » pour les frais de déjeuner, les employeurs du secteur du bâtiment sont autorisés, grâce à la DFS, à déduire 10 % du salaire brut. Sur ce « brut abattu » sont ensuite calculées les cotisations patronales et salariales.

.../...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT RENAN
Tél : 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Contact accueil : Nolwenn Rault-Barbier : nolwenn.rault-barbier@clb-an.fr

Collaborateurs en circonscription : Julie Binois : julie.binois@clb-an.fr et Yann Rabuteau : yann.rabuteau@clb-an.fr
Collaborateur à Paris : Jérôme Hébert 126 rue de l'Université 75007 PARIS : jerome.hebert@clb-an.fr

La suppression de la DSF engendrerait, d'une part, un surcoût de 950 millions € pour le secteur du bâtiment qui, comme vous le savez, est particulièrement sensible au renchérissement du coût du travail.

D'autre part, pour ce même secteur, cette suppression représenterait un manque à gagner de 700 millions €. A ces 700 millions €, il conviendrait en outre d'ajouter 650 millions € de pertes supplémentaires du fait qu'une partie des salaires bruts, en raison de la fin de cet abattement, ne seraient plus éligibles au dispositif d'« allègement sur les bas salaires ». Cela correspondrait *in fine* à une hausse de charges de près de 9 points pour 1/3 des salariés du BTP (essentiellement des ouvriers). A titre d'exemple, un salarié payé 1 650 € net mensuels perdrait 200 € nets sur une année et son employeur verrait ses charges bondir de 1 700 € sur ce même salaire. Pour ces salariés du bâtiment, les récents efforts du gouvernement en direction de cette population pour augmenter leur pouvoir d'achat, seraient purement et simplement annihilés !

Ce sujet préoccupant de la DSF et de sa suppression envisagée a été évoqué par les professionnels du BTP dans la perspective des débats budgétaires en vue de la préparation du PLF 2020.

Par ce courrier, je tiens également à vous rappeler que, dans le Finistère, les PME des travaux publics représentent une force économique importante. Elles sont à l'origine de nombreuses créations d'emplois non délocalisables. Cette activité particulièrement soutenue du secteur (en témoignent les carnets de commandes 2019 et suivants) s'observe notamment sur ma circonscription.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Bien à vous,

Didier Le Gac
Député

